

# L'ÉPREUVE ORALE

## SÉLECTION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION

### DURÉE DE L'ÉPREUVE :

Cat. A et B : 30 min

Cat. C : 20 min

Attention, à l'oral,  
aucun document n'est autorisé  
(fiche individuelle  
de renseignement ou notes)

### AVANT L'ÉPREUVE

Le candidat est convoqué à son heure de passage. Il lui appartient de prendre ses dispositions afin d'être à l'heure. Tout candidat retardataire ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve s'il n'a pas prévenu de son retard. Il doit se munir de sa convocation et d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité)

### DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

#### 1ÈRE PARTIE

Cat. A/B Cat. C



10 min



5 min

Présentation par le candidat de son parcours professionnel, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations sur la base d'une fiche individuelle de renseignements fournie lors de son inscription.

Le candidat doit :

- respecter le temps imparti de l'exposé selon la catégorie du candidat ;
- annoncer un plan et le respecter ;
- exposer ses expériences professionnelles en mettant en exergue les compétences acquises en lien avec le corps d'intégration;
- présenter son projet professionnel ;
- développer ses motivations à intégrer le corps postulé et plus largement la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

#### 2E PARTIE

Cat. A/B Cat. C



20 min



15 min

Entretien avec le jury pour clarifier ou d'approfondir certains points de l'exposé et évaluer les compétences transversales du candidat ainsi que ses connaissances sur son environnement professionnel (domaine d'activité, fonction publique, actualités intéressant son employeur).

Le candidat doit :

- apporter des réponses argumentées aux questions posées, relevant du niveau et des compétences attendus du corps d'intégration ;
- appréhender son environnement professionnel ;
- donner son avis et formuler des propositions lorsque le jury l'invite à le faire ;
- avoir un comportement professionnel devant le jury ;
- se tenir informé de l'actualité administrative



Ressources humaines  
et fonction publique  
GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Pour en savoir plus, consultez la fiche méthodologie sur  
<https://drhfpnc.gouv.nc/concours-et-examens/methodologie>